



RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE	Error! Bookmark not defined.
1. INTRODUCTION	3
2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS AU TITRE DE CHAQUE OBJECTIF STRATÉGIQUE	3
2.1 Information Sharing	3
2.2 Partage d'Informations	4
2.3 Harmonisation des politiques et des législations en matière de réglementation et la Promotion de la Philosophie de Réglementation Autonome des Services Publics et de la Bonne Gouvernance.....	4
2.4 Partenariats et Mobilisation des Ressources	4
3. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES.....	Error! Bookmark not defined.
3.1 Adhésion	8
3.2 Comités Sectoriels.....	8
3.4 Cotisations des Membres	10
3.5 Dix-septième Conférence annuelle et Assemblée générale de l'AFUR	10
4. DÉFIS	10

1. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les activités du Forum Africain pour la Réglementation des Services Publics (AFUR) pour chacun des objectifs stratégiques de l'organisation de janvier à novembre 2020. Il présente également certains des principaux enjeux et défis organisationnels ainsi que les perspectives pour la nouvelle année. Les activités de l'AFUR au cours des neuf derniers mois ont été fortement limitées par la pandémie qui s'est emparée de l'Afrique.

2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS AU TITRE DE CHAQUE OBJECTIF STRATÉGIQUE

Les principales activités entreprises dans le cadre de chacun des objectifs stratégiques de l'organisation sont résumées ci-dessous :

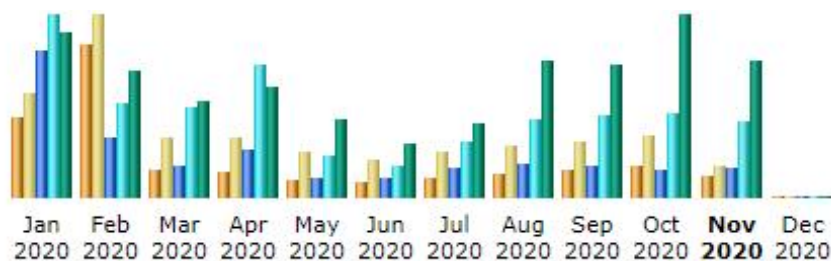
2.1 Information Sharing

Le site web (www.afurnet.org) est largement utilisé pour faire connaître l'AFUR et ses activités, notamment l'Assistance technique et le Renforcement des capacités. Les documents sont continuellement téléchargés sur le site web au fur et à mesure de leur disponibilité. Le site a été amélioré en raison des changements apportés à la plate-forme d'hébergement.

La section du forum du site est maintenant fonctionnelle, mais avec très peu d'activité. Trois thèmes sont désormais proposés : « *Développer les infrastructures intelligentes en Afrique - Le Cas de la réglementation* », « *Les augmentations tarifaires des services publics en Afrique* » et « *Influencer les politiques et programmes de développement* ».

Statistiques relatives au site web de l'AFUR pour janvier - novembre 2020

<http://www.afurnet.org>



Month	Unique visitors	Number of visits	Pages	Hits	Bandwidth
-------	-----------------	------------------	-------	------	-----------

Mois de l'année 2020	Visiteurs uniques
Janvier	1912

Février	2101
Mars	1917
Mai	1465
Juin	1643
Juillet	684
Août	1335
Septembre	1529
Octobre	1788
Novembre	1220+

2.2 Renforcement des Capacités

- **L'Atelier sur la Gouvernance d'Entreprise** a eu lieu du 3 au 5 mars à Abidjan, en Côte d'Ivoire, et a été accueilli par la BAD. Les pays membres francophones étaient bien représentés avec le Sénégal, le Togo, le Niger, la Mauritanie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire. Il y avait un total de vingt participants. L'atelier a été un grand succès avec une forte participation. Le rapport, en version anglaise et française, a été envoyé à tous les membres le 16 mars.

2.3 Harmonisation des politiques et législations en matière de réglementation et Promotion de la Philosophie de la Réglementation Autonome des Services Publics et de la Bonne Gouvernance

- **Banque africaine de développement (BAD)** – Le lancement de l'enquête ERI 2020 (atelier de validation des données) a eu lieu virtuellement le 5 novembre. La Banque a également accepté de financer l'élaboration du contenu de la 17e Conférence annuelle de l'AFUR. Aussi, elle a décidé de financer un atelier d'une journée.

2.4 Partenariats et Mobilisation de Ressources

- **Commission de l'Union africaine :**
 - La première lettre envoyée au président de la CUA, S.E. Moussa Faki Mahamat, le 28 octobre 2019, a été renvoyée directement au bureau du Président le 12 mars 2020, mais aucune réponse officielle n'a été reçue.
 - **Mécanisme d'assistance technique de l'UE - Cadre de suivi et de coordination - Développement de la plateforme d'information numérique en ligne**, le rapport initial a été mis à la disposition de tous les partenaires (AFREC, AFUR, AUDA-NEPAD, Organismes de réglementation régionaux et Pools énergétiques) pour commentaires et contributions le 2 juin.
 - **Cadre du mécanisme de tarification du transport transfrontalier** – Le Forum africain pour la réglementation des services publics (AFUR) a eu plusieurs interactions dans le cadre de l'Initiative UA-UE sur la stratégie réglementaire et plan d'action harmonisés en matière d'électricité, qui a déjà soutenu un certain nombre d'initiatives

dont l'AFUR peut également bénéficier. L'une de ces initiatives est la création du Marché unique africain de l'électricité, AfSEM, à laquelle l'AFUR pourrait apporter une valeur ajoutée par l'intermédiaire de ses membres. Il y a eu trois réunions consultatives sur la manière dont l'AFUR peut s'impliquer dans la mise en place de l'AfSEM. Les membres de l'AFUR sont ceux qui sont mandatés dans leurs pays respectifs pour instituer et faire respecter les régimes tarifaires et, par conséquent, lorsqu'une Méthodologie d'établissement de tarif de transport continental est convenue, les membres de l'AFUR ont un rôle crucial à jouer. À cet égard, l'AFUR bénéficierait d'une initiative de renforcement des capacités pour être en mesure de comprendre la méthodologie tarifaire, être capable de suivre les calculs que les services publics effectueront et envisager des modifications régulières dans le cadre de la dynamique du marché de l'électricité. Les interactions et les engagements se sont poursuivis et aboutiront à la tenue d'un atelier pour les organismes de réglementation, les pools énergétiques et les sociétés des services publics qui auront un rôle direct dans la mise en œuvre de l'AfSEM. Une réunion avec toutes les parties prenantes aura lieu le 10 décembre 2020.

Les principaux résultats attendus de ce projet sont les suivants :

- Un programme de renforcement des capacités pour les membres de l'AFUR qui opèrent dans le secteur de l'électricité, y compris l'exécution du programme
 - Un modèle ou des lignes directrices relatives au système de surveillance pour les organismes de réglementation de l'électricité membres de l'AFUR qui aideront à harmoniser le suivi et les rapports sur l'adoption et les performances parmi les États membres de l'UA.
 - Des codes de réseau révisés (dans certains cas) qui prendront en compte les régimes tarifaires et les systèmes de surveillance.
-
- **Union européenne - Élaboration d'un Accord d'achat d'électricité harmonisé (Secteur des énergies renouvelables)**

L'AFUR a eu plusieurs réunions avec l'UE afin d'aider l'AFUR à élaborer un Accord d'achat d'électricité harmonisé. L'AFUR est consciente qu'un certain nombre d'initiatives ont pu être entreprises sur la question des AAE, notamment au niveau des CER et des États membres de l'UA, mais il manque encore un Accord d'achat d'électricité harmonisé. L'AFUR est d'avis que ces initiatives n'ont pas été pleinement prises en compte au niveau continental. Conformément à l'initiative prévue dans le Lot 9.4 : *Lignes directrices pour les processus de passation de marchés concurrentiels et Dépôt d'archives des documents d'enchères ou d'appels d'offres* - Dans le cadre de la ZLECAf, il convient de prendre en considération les divers programmes d'appui/de passation de marchés qui incluront :

 - Enchères
 - Tarifs d'achat garantis (FIT)
 - Système de Feed-in Premium (Primes)
 - Producteur d'électricité indépendant (IPP)

Construire, exploiter et posséder
Systèmes d'appel d'offres/offres concurrentielles
Obligations en matière de quotas
Certificats verts (GC)
Subventions d'investissement
Garanties de prêts
Prêts à taux réduit et
Tax incentives

L'Accord d'achat d'électricité harmonisé permettra aux membres de l'AFUR d'être bien placés pour gérer les enchères de contrats visant à développer les capacités de production d'électricité qui sont apparues comme un instrument politique essentiel pour de nombreux pays afin de promouvoir la transition vers les sources et des technologies d'énergies renouvelables.

- **CRIDF / CIGRE** - ont accepté d'appuyer le programme de formation sur le Changement climatique : Mesures d'atténuation et d'adaptation dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie, avec une présentation du CIGRE sur le secteur de l'énergie et du CRIDF sur l'eau. Ce projet a été reporté à plus tard dans l'année. Les dates seront finalisées en fonction de l'impact de la pandémie.

- **CRIDF (Le mécanisme de développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques) - Élaboration d'un Cadre sur l'eau non génératrice de revenus en collaboration avec AFUR et ESOWAS.** La première réunion a pour but de partager les résultats d'une étude sur l'Eau non génératrice de revenus avec les organismes de réglementation de tout le continent. Une réunion virtuelle a eu lieu le 18 septembre 2020. Parmi les autorités de régulation qui ont fait des présentations, on trouve l'Organisme de réglementation des services d'eau du Kenya (WASREB), le Département en charge de la régulation des services d'eau du Ministère de l'eau et de l'environnement de l'Ouganda et l'Autorité de régulation de l'électricité et de l'eau du Lesotho (LEWA). L'eau non génératrice de revenus est l'un des défis endémiques auxquels sont confrontées les sociétés de distribution d'eau dans la région de l'Afrique orientale et australe, sous la forme de graves pertes d'eau ou, plus techniquement, d'eau non génératrice de revenus (NRW). Le rapport d'étalonnage de 2018 produit par l'Association des organismes de réglementation de l'eau et de l'assainissement de l'Afrique orientale et australe (ESAWAS) a révélé un taux de pertes d'eau non rémunérées de 43 % par rapport à un taux de référence de 20 %. Les pertes de revenus de l'eau sont dues à un certain nombre de facteurs tels que les fuites dans les réseaux de distribution, les vols d'eau, la non-facturation de l'eau distribuée dans le système d'approvisionnement, les erreurs humaines ou la manipulation délibérée des systèmes de facturation et le mauvais fonctionnement des compteurs d'eau. Cette situation est souvent associée à un manque de plan organisationnel stratégique et d'engagement pour lutter contre ce fléau. Ce phénomène a un impact négatif sur la situation déjà tendue de l'approvisionnement en eau que connaît la majeure partie de la région, entraînant des pertes de revenus de plusieurs millions de dollars pour les services publics, au détriment des consommateurs, qui finissent par payer pour les inefficacités par le biais d'une augmentation des tarifs de l'eau et d'une réduction des heures d'approvisionnement. En conséquence, la

fourniture de services se détériore, devient inabordable et l'extension des services est entravée, surtout lorsque la majorité des consommateurs sont pauvres, ce qui les oblige à recourir à d'autres sources qui peuvent être dangereuses.

- **MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA) – L'AFUR** a participé à l'atelier consultatif visant à élaborer un cadre pour la surveillance réglementaire du marché régional de l'énergie dans les régions de l'Afrique Orientale et Australe et de l'Océan Indien. L'atelier a eu lieu à Dar es Salaam du 22 au 23 janvier. M. James Manda y a représenté l'AFUR.
- **LES SERVICES D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE (WASH) – UNICEF** - Un webinaire a été organisé le 19 novembre 2020, en partenariat avec le Mécanisme de développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques (CRIDF), l'Institut international de l'eau de Stockholm (SIWI) et l'AFUR. Si les mesures mises en place par les différents gouvernements semblent être adéquates pour freiner les effets induits par le COVID-19 et essentielles à la sécurité du public, elles mettent en danger la fourniture durable de services WASH. Une évaluation préliminaire montre que les revenus des compagnies des eaux ont diminué d'environ 10 %, tandis que le recouvrement des recettes a chuté de pas moins de 40 %. En retour, les régulateurs ont été contraints de prendre des mesures extraordinaires pour alléger le fardeau des prestataires de services. Des présentations ont été faites par Richard Cheruiyot, directeur, en charge du contrôle et de l'application, WASREB, Chola Mbilima, inspecteur principal, gestion financière et commerciale, NWASCO et Ivan Draganic, expert en réglementation de l'eau, SIWI.
- **Webinaire Investir en Afrique / PWC - "Mind the Gap" : La transition énergétique est-elle abordable pour l'Afrique ?** - Le webinaire a eu lieu le 12 novembre 2020. Son but était de répondre à la question de savoir si la transition énergétique est abordable pour le continent africain ou non. Le panel était animé par James Mackay, directeur de Price Waterhouse and Coopers, PwC. L'AFUR était représentée par le Président, M. Stan Ishmail Chioko, PDG de MERA, et M. James Manda, Directeur technique, AFUR. Le webinaire a été suivi par 271 personnes de 40 pays et 183 entreprises. De nombreux pays africains ont présenté des propositions ambitieuses pour la transition vers un système énergétique à faible émission de carbone, notamment par le développement des énergies renouvelables. Bien que les technologies énergétiques soient facilement disponibles à des prix compétitifs, de nombreux programmes d'énergies renouvelables à grande échelle en Afrique, par exemple Desert Power, Renew Africa, ne génèrent pas un accès suffisant à l'électricité, et la vitesse de mise en œuvre de ces programmes reste faible.
La question qui se pose est la suivante :
 - La feuille de route et les politiques nécessaires pour alimenter l'Afrique sont-elles suffisamment claires ?
 - Y a-t-il une vision cohérente entre les intervenants du secteur de l'énergie sur la stratégie de transition énergétique en Afrique ?
 - Comment les intervenants peuvent-ils prendre en compte le manque d'accessibilité financière pour les Africains - c'est-à-dire comment financer la transition énergétique de l'Afrique et déployer les énergies renouvelables ?

Les résultats du webinaire seront disponibles sur le site web de l'AFUR.

- **6ème FORUM INTERNATIONAL DES REGULATEURS DES EAUX IWA – L'AFUR a été invitée à participer au Comité de programme.** La première réunion a été une réunion virtuelle qui s'est tenue le 23 mars. Le Congrès mondial de l'eau de l'IWA aura lieu du 9 au 14 mai 2021.
- **Carbon Trust / UKAid - Transformer l'accès à l'énergie - Partenariats dirigés par l'Afrique - Intégrer les outils et les méthodologies de règlement des tarifs des mini-réseaux dans les organismes de réglementation africains.** Le projet devrait être achevé dans les 36 mois suivant l'accord contractuel, y compris toutes les informations de suivi qui auront été fournies à Carbon Trust. La date de fin du projet doit être fixée au plus tard au 31 mars 2023. Ce projet vise à développer et à intégrer des cadres de règlement tarifaire normalisés et améliorés pour les mini-réseaux des pays d'Afrique subsaharienne, afin de lever l'un des principaux obstacles au développement de mini-réseaux du secteur privé économiquement viables. Pour ce faire, un processus de consultation détaillé sera lancé auprès d'un échantillon représentatif de membres de l'AFUR, qui comprendra des examens complets des tarifs des mini-réseaux nationaux, puis un vaste processus de consultation avec les membres de l'AFUR et de l'AMDA. Le comité de pilotage est composé de PURC, Ghana ; NERC, Nigeria ; CRSE, Sénégal ; ARSE, Togo ; ARSE, Burkina Faso ; EPRA, Kenya ; ERB, Zambie ; et Ethiopie. La réunion de lancement aura lieu en décembre.

3. QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

Le plus grand défi auquel l'organisation est confrontée est le nombre croissant d'organisations régionales, qui visent toutes les mêmes organismes de réglementation pour leurs cotisations. À cela s'ajoute l'effet négatif que la pandémie COVID-19 a eu sur les pays, leurs organisations, leurs citoyens et leurs entreprises.

3.1 Adhésion

L'augmentation du nombre de membres de l'AFUR est un élément important de son plan stratégique et est cruciale pour la durabilité de l'organisation. Des lettres de présentation ont été envoyées au Burundi, à BERA au Botswana, au Bénin, à l'Égypte, à Zanzibar et au Liberia. Zanzibar a manifesté son intérêt pour l'adhésion, nous attendons leur lettre d'intention, tout comme l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI), de la Côte d'Ivoire.

3.2 Comités sectoriels

Les projets suivants, en plus de la collaboration avec les partenaires ci-dessus, sont en cours :

Énergie :

Il y a actuellement trois projets –

- Atelier de validation des données et enquête sur l'Indice de réglementation de l'énergie 2020 - détaillés ci-dessus.
- **Forum des marchés pétroliers en amont** - Un forum des marchés pétroliers en amont était prévu pour le troisième trimestre de 2020. Cependant, la plupart des membres n'ont pas répondu à notre demande de réunion en ligne de Zoom. Ceci malgré le fait que le Secrétariat ait fait circuler une note conceptuelle et un ordre du jour de la réunion. Les objectifs de la réunion étaient les suivants:
 - Mettre en évidence et apporter des précisions sur les principaux défis réglementaires auxquels sont confrontés les organismes de réglementation
 - Mettre en évidence les meilleures pratiques réglementaires au sein des organismes de réglementation.
 - partager les idées, les connaissances et les expériences en matière de réglementation au sein des organismes de réglementation en amont
 - Offrir des conseils aux organismes de réglementation en amont émergents afin de relever leurs défis réglementaires actuels
- **Le projet de base de données sur l'énergie** a été relancé en collaboration avec l'AFREC (Commission africaine de l'énergie). Il a été décidé par la CUA que l'AFUR coordonne les organismes de réglementation de l'énergie. L'AFUR fournira un lien vers le site web de l'AFREC afin que les membres puissent accéder facilement et rapidement aux informations.

Eau et assainissement :

Le Forum africain pour la réglementation des services publics a conclu un partenariat avec le Mécanisme de développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques (CRIDF) pour travailler ensemble dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Parmi les domaines de collaboration figurent l'identification de thèmes plus larges pour fournir les compétences multidisciplinaires nécessaires à l'amélioration de l'adaptation au climat et de la résilience dans la planification des infrastructures d'eau et d'assainissement. À cet égard, le CRIDF a été invité, en tant qu'institution ressource, à donner son avis sur les « Effets et mesures d'atténuation du changement climatique au cours de cette conférence ». En raison de la pandémie COVID-19, cette conférence a dû être reportée. Le CRIDF aide cependant l'AFUR et l'ESOWAS à développer un cadre sur l'Eau non génératrice de revenus comme décrit ci-dessus.

Transport :

Lors de la première réunion du Comité du secteur des transports qui s'est tenue à Dar-es-salaam en Tanzanie au premier trimestre 2019, il a été observé que plusieurs ministères sont impliqués dans la coordination des systèmes et des programmes de transport dans différents pays. Il a donc été établi que le Comité devait identifier certains de ces départements gouvernementaux et les réunir afin de définir un programme commun visant à améliorer les systèmes de transport dans différents pays d'Afrique. Toutefois, compte tenu de l'apparition du Covid-19, il n'y a eu que très peu d'activités à cet égard,

voire aucune, car la plupart des pays avaient mis en place des mesures de confinement strictes qui rendaient les déplacements difficiles. Cette activité est censée être reportée à l'exercice 2021.

3.3 Sous-comités du Comité exécutif :

- **Comité ad hoc sur le recrutement du Secrétaire exécutif** - Cette question a été traitée en détail dans la section « Questions soulevées ». Le contrat de la SE expire le 31 juillet 2020.
- **Comité ad hoc sur les cotisations de membres** - le comité s'est réuni deux fois le 10 septembre et le 15 octobre. Une proposition a été présentée au comité, des décisions doivent encore être prises.
- **Comité ad hoc sur le plan stratégique** - le comité s'est réuni deux fois le 26 août et le 28 octobre. Une enquête a été envoyée à tous les membres et intervenants le 30 novembre.

3.4 Cotisations des membres

Les contributions des membres à l'AFUR en termes de cotisations sont restées les mêmes que les années précédentes, mais les collectes ont été très lentes. L'impact du COVID-19 a été ressenti par de nombreux membres, notamment en ce qui concerne leur capacité à percevoir des taxes en ces temps difficiles. Une lettre de la NERSA a été reçue au sujet de leurs cotisations, demandant une réduction de 50 % de leurs cotisations. Vingt-sept factures ont été émises, et seize membres ont payé leur cotisation pour 2020.

3.5 Dix-septième Conférence annuelle et Assemblée générale de l'AFUR

A travers l'Autorité de régulation de l'énergie du Malawi (MERA), le Malawi s'est porté volontaire pour accueillir la conférence annuelle, mais la pandémie du Covid-19 a affecté les préparatifs et donc la venue de la conférence virtuelle. Le thème de la conférence est « **Réglementation : Influencer les politiques et les programmes de développement** ». La note conceptuelle a été envoyée aux membres avec un appel à communications en mai 2020. Six documents ont été reçus, un d'un membre et cinq des intervenants. La Banque africaine de développement a soutenu la conférence à la fois financièrement et par sa participation.

4. DÉFIS

Le défi le plus vital pour l'organisation reste le soutien continu de l'AFUR par ses membres et partenaires. Il est donc essentiel, pour assurer la durabilité à long terme, le maintien du leadership africain et l'appropriation du programme de réglementation en Afrique, ainsi

que la réalisation des objectifs définis lors de la création de l'organisation, que les membres apportent un soutien continu à l'AFUR et qu'un effort soit fait pour obtenir des financements de donateurs pour des projets qui profiteront à ses membres et au continent africain dans son ensemble. Cela dit, l'organisation est considérée comme une institution spécialisée en matière de réglementation, bien que non formelle, par la Commission de l'Union africaine. Nous avons le soutien de la Banque africaine de développement et du DFID par l'intermédiaire du Carbon Trust ainsi que du CRIDF.

État d'avancement des activités budgétisées

<i>RÉPONDRE AUX BESOINS DES MEMBRES</i>					
Activité	Résultats	Personne responsable	Calendrier	Lien vers l'activité	État d'avancement
Systemes de technologie de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Site web - Mise à jour du forum tous les mois 	TI	En cours	4.1.1.1	Fait - 2 sujets téléchargés et partagés avec les membres le 24 juillet
	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données - Établir une base de données crédible et fiable. Informations recueillies en 2019. 	TI/ DT / BAD	A débuté en 2019. Finalisé au 4e trimestre	4. 1.1.2	AFREC est désormais le dépositaire de toutes les données collectées dans le secteur de l'énergie. Mais l'AFUR va devenir le coordinateur des autorités de régulation
Renforcer les Comités sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs Eau & Assainissement et Energie - L'élaboration de lignes directrices réglementaires pour le changement climatique : Mesures d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et de l'énergie 	DT	Avril 2020	4.1.2.1	Le projet est suspendu en raison de la pandémie de COVID-19
	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'énergie - Phase 2 de l'Indice de réglementation de l'électricité 	DT	Lancé en novembre 2019 - Finalisé au 4e trimestre	4.1.2.2	Lancé le 5 novembre

	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur des transports - Élaborer des directives réglementaires régionales d'ici 2021. Organiser des réunions avec les représentants des États membres pour recueillir des contributions sur la rédaction des lignes directrices/réglementations d'ici la fin du troisième trimestre et examiner les documents réglementaires des organismes de réglementation respectifs d'ici la fin du premier trimestre 2020 	DT / Comité du secteur des transports	Démarre au 1er trimestre	4.1.2.3	
	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur des transports - Élaborer des lignes directrices régionales pour atténuer l'effet des transports sur le changement climatique. Phase 1 à achever d'ici la fin du premier trimestre 2020 - Identifier et consulter les parties prenantes et examiner la documentation relative au système de transport et à la manière dont ils affectent l'environnement par rapport au changement climatique 	DT / Comité du secteur des transports	Phase 1er trimestre	4.1.2.4	Déplacé au 3e trimestre
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur la Gouvernance d'entreprise (atelier francophone) qui sera animé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Financement par les frais d'inscription 	DT	Février 2020	4.1.3.1	Atelier tenu du 3 au 5 mars
	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur le Mécanisme de tarification du transport transfrontalier en collaboration avec la BAD et la CUA. 		Août 2020	4.1.3.2	Atelier reporté en raison de la pandémie, 10 décembre
Atelier sur la Gestion postérieure à l'événement	<ul style="list-style-type: none"> • La 17e Conférence et Assemblée générale de l'AFUR sera accueillie par MERA, au Malawi. 	DT	Novembre 2020	4.3.1	Les préparatifs ont commencé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Thème à développer • Appel à communications 	DT	Mars 2020 / avril	4.3.2	La date limite de dépôt des résumés est fixée au 10 août
	<ul style="list-style-type: none"> • Trois réunions du Comité exécutif sont prévues pour 2020. 	SE	21 et 22 avril 14 - 15 juillet 17 - 18 novembre	4.3.3	La première réunion aura lieu le 4 août

Fin.